

Le 8 décembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA WALLONIE ET LA FLANDRE RENFORCENT LEUR COOPERATION POUR FAVORISER L'EMPLOI INTERREGIONAL

La Wallonie et la Flandre vont intensifier leur collaboration pour permettre à davantage de chercheurs d'emploi wallons d'accéder aux opportunités en Flandre et aux chercheurs d'emploi flamands à des postes en Wallonie. Les ministres flamand et wallon de l'Emploi, Zuhal Demir et Pierre-Yves Jeholet ont signé à cet effet un nouvel accord de coopération. Ce nouvel accord entre les deux régions vise une collaboration renforcée en matière d'activation, de formation et de mise en relation.

« *Cet accord est gagnant-gagnant* », déclare Zuhal Demir. « *Nos entreprises flamandes crient leur besoin de talents et nous avons énormément de postes vacants. Nos voisins du sud disposent quant à eux d'un important réservoir de main-d'œuvre. Une coopération accrue relève donc du simple bon sens. La frontière linguistique ne doit pas être une frontière pour l'emploi.* »

« *Cet accord est une étape concrète pour lever les barrières entre nos régions. La mobilité interrégionale est une opportunité pour les chercheurs d'emploi et pour les entreprises en quête de talents. Ensemble, nous créons des solutions pour augmenter le taux d'emploi et remettre des chercheurs d'emploi sur le marché du travail* », souligne Pierre-Yves Jeholet.

La Flandre est confrontée à une pénurie structurelle sur le marché du travail : il n'y a en moyenne que trois candidats par poste vacant. En parallèle, la Wallonie compte un grand nombre de chercheurs d'emploi et souffre d'un manque de travail. Le taux d'emploi wallon avoisine les 68 %, alors qu'en Flandre il est supérieur d'une dizaine de points.

Pour atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 80 %, il est donc essentiel de renforcer la coopération entre les deux régions en aidant, notamment, les chercheurs d'emploi wallons à travailler en Flandre. Ajoutons à cela que les allocations de chômage seront limitées dans le temps à partir de l'année prochaine, ce qui rend nécessaire d'accélérer la cadence.

Collaboration renforcée entre VDAB et Forem

Le nouvel accord approfondit la coopération existante entre VDAB et Forem. Les deux services de l'emploi organisent ensemble des salons de l'emploi et des projets pilotes pour rapprocher les talents wallons des entreprises flamandes. L'accent sera également mis sur la formation, notamment les formations professionnelles, les parcours linguistiques et l'apprentissage en entreprise pour pourvoir les postes dans l'autre région.

En contrepartie, un meilleur contrôle sera instauré sur la participation des chercheurs d'emploi. Les deux services soulignent qu'ils appliqueront strictement les règles et sanctions. Les employeurs flamands devront également fournir un retour sur les candidats wallons au Forem.

Il y aura aussi un échange des offres d'emploi et des données personnelles afin que les chercheurs d'emploi aient automatiquement accès aux postes dans l'autre région. VDAB et Forem réaliseront des analyses conjointes du marché du travail pour identifier les points de blocage dans les deux régions.

Enfin, la coopération sera intensifiée dans trois zones le long de la frontière linguistique, permettant au VDAB et au Forem de travailler plus étroitement et efficacement sur le terrain : zone Ouest (Flandre occidentale, Flandre orientale et Wallonie picarde), zone Centre (Brabant flamand et Brabant wallon) et zone Est (Limbourg et la région Liège-Huy-Waremme).

Projet pilote « Opportunités flamandes, talents wallons »

La signature de l'accord s'inscrit dans le cadre du projet pilote « Opportunités flamandes, talents wallons ». Ce projet implique une collaboration étroite entre grandes entreprises et PME avec les deux services de l'emploi pour orienter les chercheurs d'emploi wallons vers des postes en Flandre. L'accent est mis sur les emplois peu qualifiés. Le projet vise également à faire des entreprises participantes des ambassadeurs de la mobilité interrégionale, afin qu'elles inspirent d'autres employeurs à terme.

Concrètement, les offres d'emploi sont publiées via VDAB et automatiquement échangées avec Forem. Les deux services s'engagent à gérer activement ces offres et à organiser des réunions de suivi toutes les six semaines avec les entreprises concernées. Lors de ces réunions, on examine comment rendre les offres plus attractives pour les chercheurs d'emploi wallons et flamands, on prévoit des missions de candidature ciblées et on recueille les retours des employeurs. VDAB et Forem promeuvent également la formation professionnelle individuelle (IBO) pour permettre aux entreprises de former les candidats sur le terrain. Les entreprises sont aussi encouragées à participer à des journées de l'emploi, dont les résultats sont systématiquement suivis.

« Nous voulons offrir à chaque chercheur d'emploi wallon la possibilité de saisir les opportunités en Flandre. Cela passe par un accompagnement renforcé, des formations adaptées et une coopération étroite entre nos services » insiste Pierre-Yves Jeholet.

Cette coopération renforcée entre la Wallonie et la Flandre s'inscrit dans la volonté commune de chercher d'abord des solutions à proximité. *« Le fait que nous ne trouvions personne en Flandre pour un poste ne signifie pas que nous devons immédiatement regarder vers l'étranger »* conclut Zuhal Demir. *« En Wallonie, il y a de nombreux chercheurs d'emploi prêts à travailler ici. Mais il faut lever les obstacles existants. Et c'est ce que nous faisons avec cet accord. »*

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président
nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 73